



*Conseil communal du 24/06/2026*

**Réponse aux interpellations n°50 et n°56 :**

**« n°50 : le dossier de l'ancienne Agence Immobilière Sociale (AIS) de Saint-Josse ; Interpellation introduite par M. BENHAMMOU Saïd, Conseiller communal – n°56 : Suites données par la Commune à la situation de l'Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse (AISSJ) et sécurité des systèmes informatiques communaux ; Interpellation introduite par M. LEMAIRE Pascale, Conseiller communal Ecolo/Groen »** (*ordre du jour complémentaire*)

Messieurs les conseillers communaux,

Je vous remercie pour vos interpellations. Comme vous, je souhaite que les choses soient claires d'emblée.

Nous voulons que toute la lumière soit faite sur les dysfonctionnements de l'AISSJ. Ce qui s'est passé est grave et injuste. Les personnes qui ont contribué à la mise en place ou au maintien de ce système devront répondre de leurs actes. C'est le rôle de la Justice, et nous lui faisons pleinement confiance.

Dans ce cadre, nous avons demandé à plusieurs reprises l'accès à l'audit. Une première fois auprès de la Région, qui nous a indiqué que la demande devait être introduite par le Collège. Une deuxième fois, au nom du Collège, auprès de la Région, qui nous a alors renvoyés vers le Parquet. C'est donc vers le Parquet que nous nous sommes tournés afin de pouvoir consulter cet audit. À ce jour, nous n'en disposons toujours pas.

Notre objectif est simple : disposer d'une analyse globale et objective de la situation, au-delà des révélations médiatiques, et permettre à la Commune de faire valoir pleinement ses intérêts. Car, au même titre que les habitants qui figuraient sur les listes d'attente, la Commune a été lésée, tant dans la gestion de logements publics que dans celle des deniers publics.

Cela étant dit, certaines choses doivent également être clairement établies.

Il ne peut y avoir d'amalgame entre l'AISSJ et la Commune. Il ne peut davantage y avoir d'amalgame entre le Bourgmestre et la gestion de l'AISSJ.

Et à ceux qui, au nom de la transparence, entretiennent volontairement ou involontairement ces confusions, je veux répondre avec clarté : je n'ai jamais eu accès aux listes d'attribution. Je n'ai jamais siégé au sein du comité chargé de ces attributions. C'est précisément pour cette raison que je peux aujourd'hui m'exprimer avec franchise et réclamer, sans réserve, que toute la lumière soit faite sur ce dossier, contrairement à d'autres qui sont mutiques sur ce dossier.

Je voudrais également rafraîchir la mémoire de certains. En 2019 déjà, un conseiller communal de l'opposition avait attiré l'attention sur certaines problématiques et visait explicitement l'échevin en charge du logement de l'époque mais pas le Bourgmestre. La Région n'avait rien conclu de cette plainte, il y a donc également des responsabilités à aller chercher dans ce sens puisque cela aurait constitué un signal d'alarme puissant.

Les responsabilités et la chronologie doivent être établies avec rigueur et honnêteté. Je m'étonne dès lors que cet élément ne soit aujourd'hui jamais rappelé par un conseiller appartenant au même groupe politique.

J'observe par ailleurs qu'une forme d'amnésie, voire d'amnistie politique, semble parfois s'installer entre certains groupes de l'opposition. Une sorte de paix des braves qui risque de se construire au détriment de la vérité et de la

transparence que les citoyens sont en droit d'attendre de nous.

Or, il est essentiel de rappeler qui était responsable de quoi, et qui ne l'était pas. La transparence ne consiste pas seulement à dénoncer les dysfonctionnements ; elle implique également d'assumer les responsabilités lorsqu'elles existent. C'est à cette condition que l'exigence de transparence, portée tant par l'opposition que par la majorité, conservera toute sa crédibilité et ne pourra être réduite à une posture politicienne.

Notre devoir collectif est de rechercher la vérité, de faire preuve de transparence et de garantir que de tels dysfonctionnements ne puissent plus jamais se reproduire.